

Communiqué de presse

Un futur pôle de pratiques et d'enseignements artistiques à Talence : le projet du Château des Arts est lancé

Le projet de création d'un établissement d'éducation artistique se concrétise sur le site du château des Arts : en 2024, le cabinet d'architecte qui s'occupera de la rénovation ainsi que de l'agrandissement du château a été désigné. D'ici 2026, le château ouvrira ainsi ses portes à tous les Talençais.

Un projet né d'une concertation

Le château des Arts fait partie des marqueurs forts de l'histoire de Talence : de style néoclassique, le château a été construit en 1891 et l'écrivain François Mauriac y a célébré ses noces. En 1948, la Ville de Talence fait l'acquisition du domaine. Jusqu'en 1975, il abrite un lycée professionnel pour de jeunes mères célibataires. Il sera ensuite transformé en lycée professionnel par l'Education nationale puis deviendra un Groupement d'établissements publics pour la formation des adultes jusqu'en 2018.

En 2018, la Ville fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du château et de son parc arboré de 15 000 m² pour en transformer plus de la moitié en parc public. Afin de statuer sur son devenir, elle lance en 2019 une concertation pour recueillir l'avis des Talençais. Cette dernière traduit une volonté plurielle d'un aménagement laissant une large place à la culture. Les Talençais imaginent en effet au château des Arts un espace convivial et de partage entre différentes activités, et souhaitent que les espaces extérieurs soient mis en valeur.

Un futur établissement d'enseignement et de pratiques artistiques

La Ville ambitionne alors, en parfaite adéquation avec la concertation citoyenne, de faire du château des Arts un lieu tourné vers l'enseignement et les pratiques artistiques. Il deviendra ainsi un pôle consacré à la musique, la danse et les arts plastiques, ouvert à tous. Il accueillera les professeurs et les élèves de l'actuelle École municipale de musique et de danse, des cours de théâtre, des services municipaux ainsi que des associations culturelles et artistiques de la commune. Le projet prévoit également de construire de nouveaux espaces comprenant une salle de restitution de 150 places (pouvant recevoir jusqu'à 250 personnes grâce à une cloison mobile qui la relie à la salle de théâtre) et de réaménager le parc en maintenant son équilibre environnemental.

Les différents espaces seront ainsi répartis entre l'actuel château et l'extension :

> L'actuel château accueillera :

- les archives municipales
- le service culturel
- différentes associations culturelles
- les syndicats
- le Comité des œuvres sociales de la Ville
- une salle d'exposition

> L'extension accueillera :

- 17 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- divers locaux annexes

Un équilibre entre style néo-classique, modernité et environnement

Le souhait de la commune est de préserver à la fois l'esprit néo-classique du bâtiment, tout en apportant une touche de modernité par la construction des nouveaux espaces. C'est la raison pour laquelle le cabinet d'architecte sélectionné va œuvrer en se basant sur une triple approche : architecturale, fonctionnelle et environnementale ; en s'inspirant de l'existant pour concevoir l'extension. L'idée est de créer une harmonie, un équilibre, une passerelle entre le passé et le présent. L'approche environnementale est également essentielle, le parc entourant le château étant un lieu privilégié de détente et de promenade. Il sera préservé et valorisé, notamment grâce à un reboisement des abords. Comme pour l'ensemble des projets menés par la Ville, le bâtiment sera exemplaire sur le plan environnemental avec une conception bioclimatique du bâti et le recours aux énergies renouvelables par le développement d'une solution de géothermie.

Les futures grandes étapes

En 2024, le cabinet d'architecte Atelier Cambium + Deshoulières Jeanneau a été désigné après une procédure de concours pour la rénovation du château actuel et la construction de l'extension. L'année 2024 permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre de réaliser ses études de conception et de délivrer les permis de construire avant que les travaux ne se lancent en début d'année 2025 pour une durée de 20 mois. La mise en service de l'équipement est prévue pour décembre 2026.

Les grandes étapes du projet

